

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 avril 2024

---

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° CE1243

présenté par  
M. Taite, Mme Bonnivard et Mme Valentin

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 6, après le mot :

« alimentation »,

insérer les mots :

« notamment en lien avec les diagnostics modulaires et de plans de filières ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de lui donner une ampleur stratégique, le déploiement des efforts de recherche, d'innovation et de diffusions de connaissances ne peut faire fi des plans filières et du diagnostic modulaire défini à l'article 9.